# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## zones rurales

Question écrite n° 125753

### Texte de la question

Mme Monique Iborra alerte M. le Premier ministre sur la décision prise par les services de l'État de fermer les antennes territoriales de Grenade, Muret et Villefranche-de-Lauragais, de la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne. Cette mesure a été officialisée par l'arrêté du 19 octobre 2011. Une telle initiative est de nature à porter une atteinte grave à l'égalité d'accès aux services publics pour les communes rurales. Dans sa circonscription, les maires des petites communes sont désormais confrontés à d'importantes difficultés pour traiter les questions et sujets liés à l'urbanisme. Elle lui demande donc, dans un souci de préservation de l'intégrité et de l'avenir des territoires, de surseoir à cette décision.

### Données clés

**Auteur :** Mme Monique Iborra
**Circonscription :** Haute-Garonne (6e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 125753
**Rubrique :** Aménagement du territoire
**Ministère interrogé :** Premier ministre
**Ministère attributaire :** Premier ministre

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 10 janvier 2012, page 178
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)